

# CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE COMPIÈGNE, MARGNY, VENETTE



# CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE COMPIÈGNE, MARGNY, VENETTE

## ENTRE

- La Commune de Compiègne représentée par son maire Monsieur Philippe MARINI ;
- La Commune de Margny-lès-Compiègne représentée par son Maire Monsieur Bernard HELLAL ;
- La Commune de Venette représentée par son Maire Monsieur Bernard DELANNOY ;
- La Communauté d'agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne (ARC) représentée par son président Monsieur Philippe MARINI.

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

## ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de l'Oise, Monsieur Louis LE FRANC ;
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par Madame Gaëlle VELAY, Directrice Régionale ;
- Le groupe Action Logement représenté par Monsieur Frédéric ROUSSEL, Président du Comité Régional ;
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le délégué territorial, Monsieur Louis LE FRANC, Préfet du département de l'Oise ;
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine représentée par le délégué territorial, Monsieur Louis LE FRANC, Préfet du département de l'Oise ;
- L'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise, représenté par son Président, Monsieur Jean DESESSART,

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

**Il est convenu ce qui suit.**

## SOMMAIRE

### **Préambule**

Qu'est-ce que le cœur de ville ?

### **Notre projet de cœur de ville**

1. Un projet planifié
2. Un projet global
3. Un projet partagé
4. Un projet engagé
5. Un projet ambitieux

### **Article 1 : Objet de la convention**

### **Article 2 : Engagement général des parties**

### **Article 3 : Organisation des collectivités**

### **Article 4 : Comité de projet**

### **Article 5 : Durée, évolution et fonctionnement général de la convention**

### **Article 6 : Phase d'initialisation**

- 6.1 Réalisation du diagnostic
- 6.2 Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville
  - Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en cœur de ville
  - Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
  - Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
  - Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
  - Axe 5 : Favoriser l'accès aux équipements, aux services publics et à l'offre culturelle et de loisirs
- 6.3 Mise en œuvre des actions matures
- 6.4 Achèvement de la phase d'initialisation

### **Article 7 : Achèvement de la phase d'initialisation**

### **Article 8 : Suivi et évaluation**

### **Article 9 : Traitement des litiges**

### **Annexes**

## Préambule

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population française et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

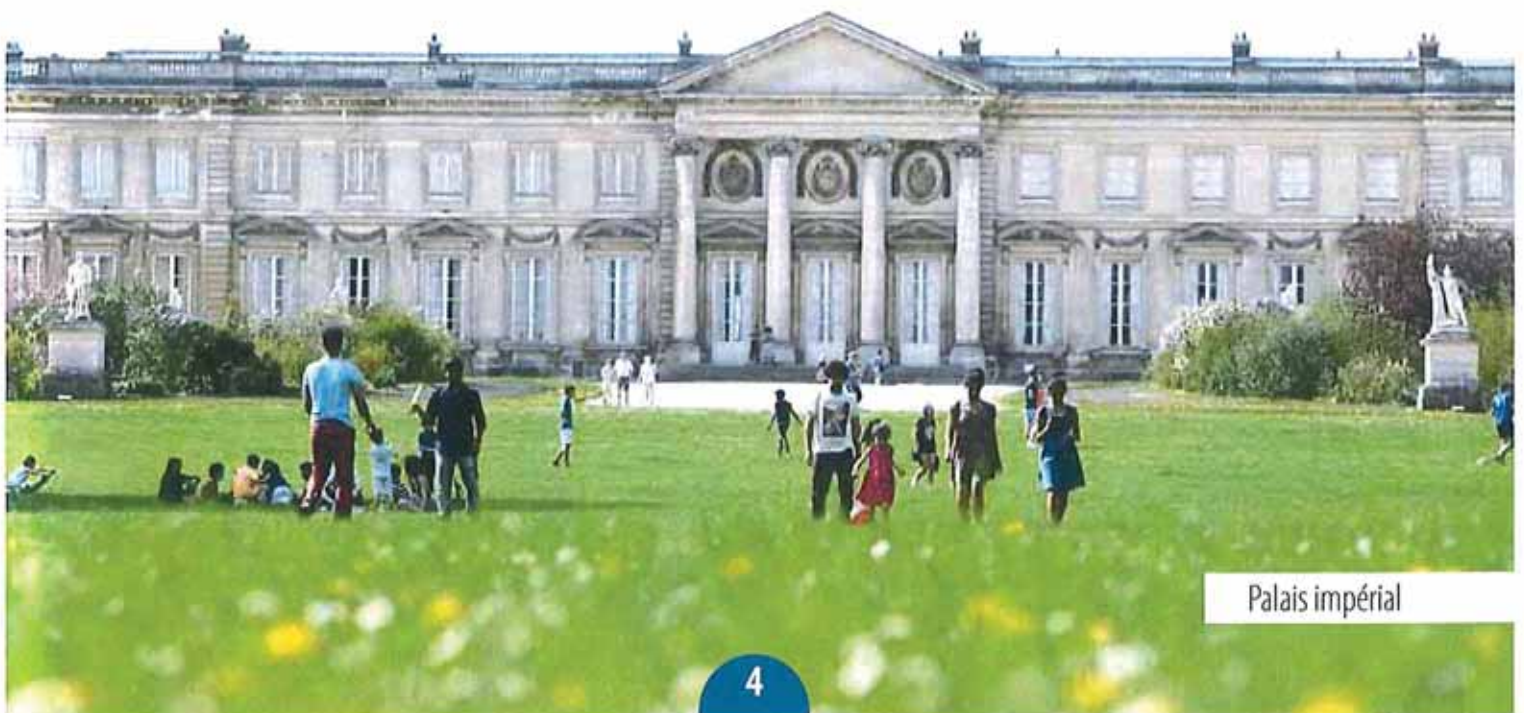
Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il

vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

« Action cœur de ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

La Commune de COMPIEGNE est bénéficiaire du programme. Son cœur de ville présente en effet les enjeux suivants : il convient de renforcer son attractivité et son rayonnement en renforçant ses fonctions de centralité par une offre supplémentaire de logements, de bureaux, de service qui conforteront son dynamisme commercial. Pour cela, le projet s'appuiera en particulier sur un nouveau quartier autour de la gare, vitrine de la qualité de vie et de l'innovation, autour duquel seront suscitées et favorisées des opérations de renouvellement urbain.



Palais impérial

Un certain nombre de mesures ont déjà été engagées par les collectivités compiégnaises pour surmonter ces enjeux. La stratégie portée par le Schéma Directeur en 2000 est fondée sur un renforcement du cœur de l'agglomération rééquilibré vers la rive droite de l'Oise (Margny-lès-Compiègne et Venette). La mise en service du Pont-Neuf en 2011 a été le premier levier de ce projet, entraînant avec lui la requalification des berges, d'axes urbains et le nouveau quartier des 2 Rives.

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de l'agglomération de la Région de Compiègne appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser. Il s'agit de prolonger le quartier des 2 Rives vers le futur quartier de la Prairie en effaçant la coupure de la voie ferrée, de mettre en connexion le nouveau quartier de l'Ecole d'état-major et de Bellicart avec le futur quartier gare par la réalisation d'une passerelle au-dessus de l'Oise, de rendre plus lisible et attractif l'axe rues Solferino, d'Amiens et Butin qui relie Compiègne, Margny et la gare rénovée et plus accessible.

Le programme s'engage dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

Au sein de la Région Haut de France et proche de Paris, bien desservi par l'autoroute A1 (3 sorties) et le train (à 40 minutes de la gare du Nord), voisin du pôle d'activité de Roissy-Charles de Gaulle, le Compiégnais a su conserver sa personnalité. Des villages forestiers (la forêt domaniale couvre 15 000 ha) à la ville centre, les 22 communes de l'Agglomération offrent aux 85 000 habitants un ensemble d'équipements de haut niveau et les agréments d'une nature toute proche.

Trois communes constituent le cœur d'agglomération : Compiègne, Margny-lès-Compiègne et Venette. Chacune

dispose de sa propre histoire mais elles mettent en œuvre un projet commun : le projet de cœur d'agglomération.

Imaginé par le schéma directeur de 2000, mis en œuvre après une phase de conception et de concertation, il a donné lieu à une réalisation majeure : le Pont-Neuf inauguré en 2011. Ce nouveau pont urbain a renforcé les liens des trois communes du cœur d'agglomération. Le projet urbain qui l'accompagne a connu une première phase de réalisation avec la ZAC des 2 Rives et l'engagement de la reconversion du site de l'état-major.

Reconnu pour sa vision globale et la dynamique engagée, ce projet urbain a été primé en 2008 par le Concours National des Villes et fait la Une de la publication du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) qui a accompagné le lancement du programme Action Cœur de Ville.

L'étude conduite par le CGET, à partir d'indicateurs de fragilité (dynamique démographique, dynamique économique et fragilité sociale), classe cependant Compiègne parmi les villes moyennes dans une situation plutôt « défavorable ». Cette situation est liée à une baisse de la population sur la ville centre liée à un rythme de construction insuffisant. Elle résulte aussi d'indicateurs sociaux économiques plus dégradés que sur le reste de l'agglomération en raison de la présence d'un parc de logement social plus élevé (6 702 logements locatifs sociaux soit 72 % des LLS de l'agglomération) et en particulier de Quartiers Prioritaires au titre de la Politique de la Ville (Population municipale 2013 en QPV : 8 812 habitants soit 22 % de la population de Compiègne).

Il est donc essentiel qu'une nouvelle phase du projet de cœur d'agglomération, inscrit dans une dynamique métropolitaine, soit engagée et soutenue. Elle s'appuie d'ailleurs sur les orientations du SCOT 2012.

Au-delà de leur inscription spatiale, chaque « action cœur de ville » sera axée autour des deux stratégies

privilégiées par l'Agglomération, pour son avenir :

Accentuer le caractère de la Ville Durable et engager sa transition énergétique : actions tournées vers le renforcement des fonctions métropolitaines du cœur d'agglomération (habitat, emplois, services commerces), des mobilités tout en préservant son patrimoine et son environnement,

Assurer à chacun la possibilité de prendre part au développement économique, social, urbain, de toute la Ville : cohésion et inclusion sociale, accès à l'emploi, accès à la Ville et ses services métropolitains.



Rue des Lombards

## Qu'est-ce que le cœur de ville ?

La question du périmètre géographique d'intervention du programme « Action Cœur de Ville » est particulièrement importante pour notre territoire en tenant compte de deux principes fondamentaux : le cœur de ville n'est pas figé dans ses contours et ne saurait être limité au seul centre ville de Compiègne.

Le périmètre historique et commerçant, qui couvre les communes de Compiègne et de Margny, est inscrit dans un secteur de 70 ha comprenant le centre-ville historique de Compiègne, le centre historique de Margny et le quartier gare. Ce dernier assure la continuité entre les deux centres historiques.

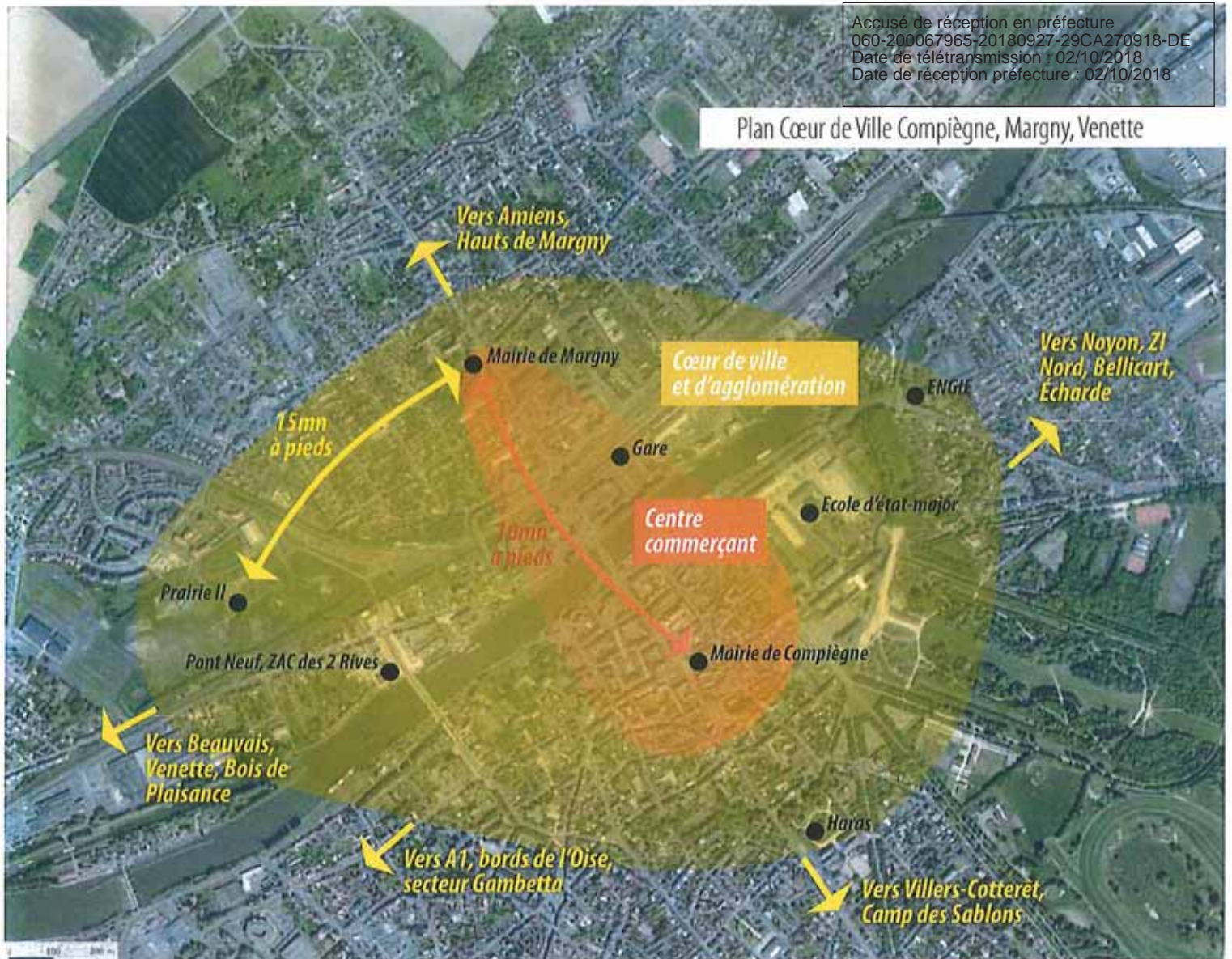
Avec l'arrivée de la voie ferrée, en rive droite, la ville s'est partiellement installée de part et d'autre de l'Oise.

Progressivement, au-delà du pont Louis XV et jusqu'au plateau, les faubourgs de Margny puis de Venette ont complété l'agglomération, en formant petit à petit la Partie Centrale.

Dans son Schéma Directeur de 2000, les élus de l'Agglomération ont souhaité conforter l'équilibre de la structure urbaine entre rive gauche et rive droite, mettant en liaison ses trois unités paysagères : le Plateau, la Vallée et la Forêt. Elle valorise aussi l'Oise comme épine dorsale de son développement.

Le projet de cœur d'agglomération a permis d'engager les projets du Pont-Neuf, de la ZAC des 2 Rives et de l'Ecole d'état-major dont la dynamique étend le cœur de ville à l'Ouest jusque la rue du Port à Bateaux et à l'Est vers le Palais Impérial.

## Plan Cœur de Ville Compiègne, Margny, Venette



Le quartier de la gare, qui est un enjeu essentiel, s'étend sur les deux communes de Compiègne et de Margny-lès-Compiègne. L'objectif est de transformer la gare en pôle d'échanges multimodal, porte d'entrée vers l'agglomération, autour de laquelle lui sera créé un réel double accès (côté Compiègne et côté Margny-lès-Compiègne). Seront également suscitées et favorisées des opérations de renouvellement urbain, de type habitat, bureaux services.

Comme le souligne le rapport MARCON (février 2018), les centres-villes de demain, parce que les modes de vie

changent, parce que les modes de consommation changent, ne ressembleront pas à ceux d'hier et leur périmètre sera aussi différent.

Demain avec le projet de quartier gare et le quartier de la Prairie, une vision dynamique du cœur de ville l'inscrit dans un territoire d'environ 200 hectares, de part et d'autre de l'Oise et d'un axe majeur (rues Solferino, Amiens et O Butin) délimité par la ZAC des 2 Rives à l'Ouest, le site des Haras à reconvertir au sud, le port de Plaisance à l'Est et les rues Louis Barthou et de la République, au Nord.

## Notre projet de Cœur de Ville

Le projet de territoire de l'Agglomération de la Région de Compiègne est très solidement porté politiquement.

### Un projet planifié

Sa politique d'aménagement est traduite dans un Schéma de Cohérence Territoriale de 2012. L'Agglomération est également compétente, depuis sa création, en matière d'élaboration des documents d'urbanisme et de politique foncière. Elle élabore actuellement un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et constitue une Conférence Intercommunale du Logement.

L'ARC est délégataire des aides à la pierre et a une longue expérience des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et de la résorption de l'habitat indigne. Elle a récemment mis en place une plateforme de rénovation énergétique à proximité de la gare (guichet unique pour l'accueil des habitants).

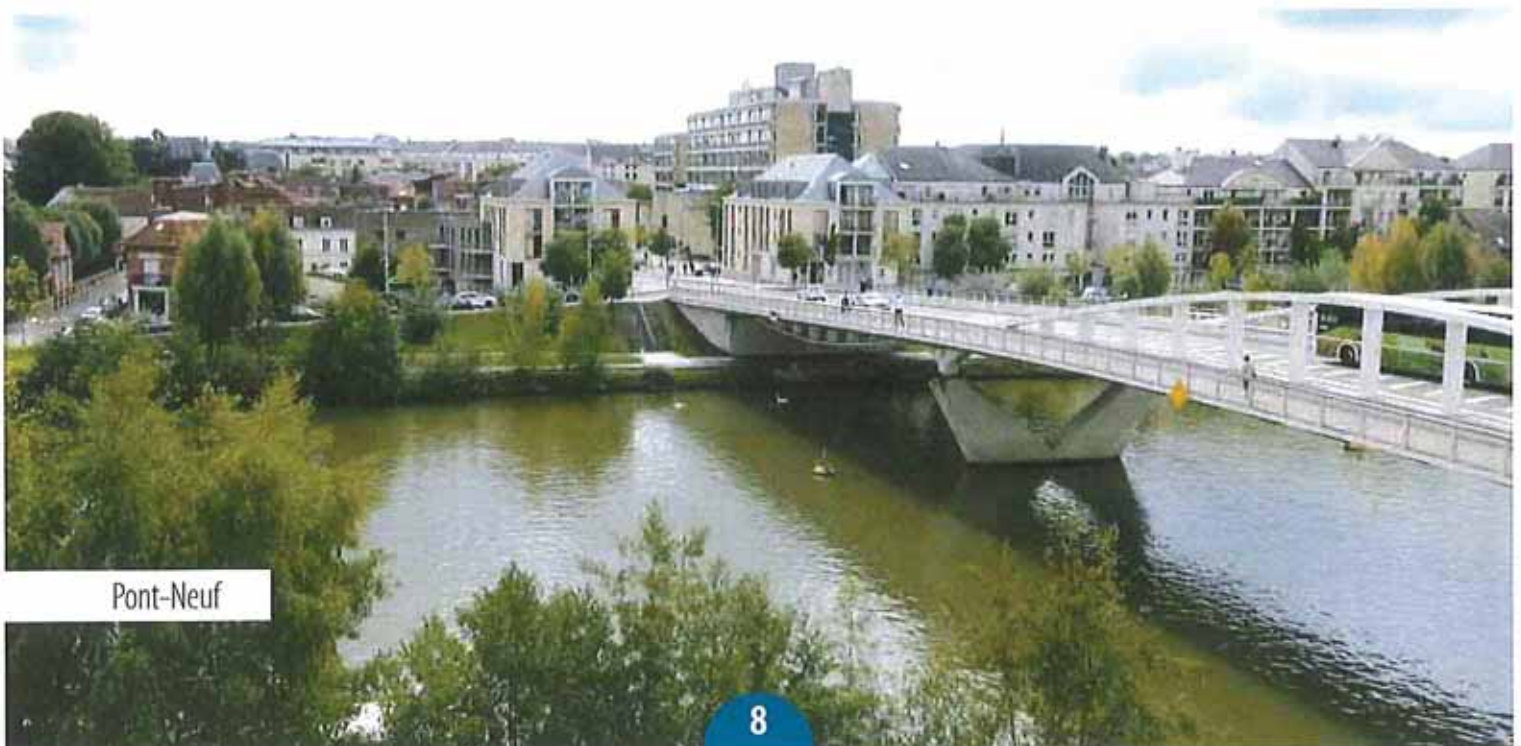
Compétente en matière de politique de la ville, l'ARC est initiatrice du contrat de ville et du protocole de préfiguration de l'ANRU 2.

### Un projet global

Fondé au départ sur un projet de nouveau franchissement de l'Oise, le Pont-Neuf mis en service en 2011, a progressivement permis aux trois communes centre la mise en œuvre un projet global visant au renforcement du cœur de l'agglomération rééquilibré vers la rive droite de l'Oise (Margny-lès-Compiègne et Venette).

Les objectifs du projet de Pont-Neuf étaient les suivant :

- 1 Faciliter les déplacements entre les deux rives du cœur d'agglomération et limiter le trafic de transit en hyper centre. Créer un pont urbain, et non pas un pont routier, un pont qui ressemble à une rue et qui s'intègre parfaitement à la ville. Le rendre accessible à tous : voitures, vélos, piétons et personnes à mobilité réduite.
- 2 Permettre de redécouvrir l'Oise au cœur de l'agglomération.
- 3 Créer un nouveau quartier mixte au débouché du pont sur la rive droite à Margny.



Pont-Neuf





- 4 Donner un nouveau dynamisme au centre historique de Compiègne grâce à une modification du plan de circulation du centre ville.
- 5 Réaménager la RN 31 (rues Mal Leclerc et de Beauvais) depuis Venette jusqu'au Pont Louis XV

Par ailleurs, au cours de l'été 2012, l'École d'état-major a été fermée à Compiègne et transférée à Saumur dans le cadre d'un plan national de restructuration des sites Défense avec au total la suppression d'environ 400 emplois civils et militaires.

Au lieu de subir la fermeture de ce site qui a eu, avec d'autres, un impact non négligeable en matière de croissance démographique et économique, la commune et l'Agglomération ont saisi l'opportunité d'acquiescer cet espace stratégique pour poursuivre le projet de cœur d'agglomération en implantant sur ce site de 4,5 ha près de 200 logements et plusieurs milliers de m<sup>2</sup> de bureaux et d'équipements. En face de la gare et à proximité immédiate du Palais Impérial, un accent particulier a été porté sur la création de liaisons visant à ouvrir le lieu sur la ville.

## Un projet partagé

Ce projet est conduit avec le soutien de l'Etat (PLR, FSIL pour le site de l'École d'état-major) de la Région, du Département et de l'Europe (ITI urbain). Des comités techniques et comités de pilotage, associant les parte-

naires, rythment les études de projet urbain et les phases opérationnelles aux différentes échelles de ces projets.

Le projet urbain et de pôle d'échange multimodal de la gare ont donné lieu à un protocole partenarial en 2015 (Etat, Région, Département, SMTCO, communes, ARC, SNCF, Caisse des Dépôts). La maîtrise foncière des terrains est assurée par l'Etablissement Public Foncier de l'Oise qui accompagne l'agglomération globalement sur d'autres opérations de renouvellement urbain.

## Un projet engagé

A elles seules, les opérations Pont, ZAC des 2 Rives et Ecole d'état-major représentent un investissement d'environ 40 millions d'Euros, ce qui est considérable pour une agglomération de taille moyenne.

- mise en service du Pont-Neuf en 2011
- programmes immobiliers de la ZAC des 2 Rives (près de 200 logements, une résidence étudiante, le siège social de Brézillon, un hôtel 4\* en cours d'achèvement)
- requalification des berges de l'Oise et de boulevards urbains
- nouveau plan de circulation et de stationnement
- semi piétonisation de la rue Saint-Corneille

- Un renforcement de l'offre commerciale de centre-ville avec de nouvelles locomotives et une opération FISAC (2012-2015)
- Nouvelle bibliothèque Saint-Corneille au cœur de l'offre culturelle,
- Réhabilitation du parc privé grâce à des OPAH successives
- Requalification en cours du site historique de l'Ecole d'état-major (4,5 ha 30 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher). Dans son cadre historique, ce nouveau quartier offre des espaces de vie avec une grande diversité d'usage : 200 logements, bureaux (avec en particulier l'accueil de la Société du Canal Seine-Nord Europe), équipements sportifs, commerces et restaurants, cabinets médicaux, résidence senior et déplacement du musée de la Figurine Historique. Le site est en phase finale d'aménagement et les permis de construire sur tous les bâtiments sont en cours d'exécution.

On retrouve dans ces actions les 5 axes prioritaires du Programme Action Cœur de Ville.

## Un projet ambitieux

De nouvelles réalisations sont envisagées sur trois sites majeurs de projet :

### Le centre commerçant

Il assure des fonctions de centralité — en accueillant des activités et de l'emploi, des établissements de santé et d'enseignement, des équipements scolaires, sportifs et culturels, des sites patrimoniaux — et un accès aux infrastructures de transport. Centre commerçant

habité, visité, travaillé, il est le trait d'union qui fédère et entraîne les communes de l'agglomération.

### Le quartier gare

L'objectif est double :

- transformer la Gare en Pôle d'Echanges Multimodal, porte d'entrée vers l'agglomération, avec la mise en place d'un double accès, côté Margny et côté Compiègne
- développer des opérations de renouvellement urbain (habitat, bureaux, services), de part et d'autre de la gare.

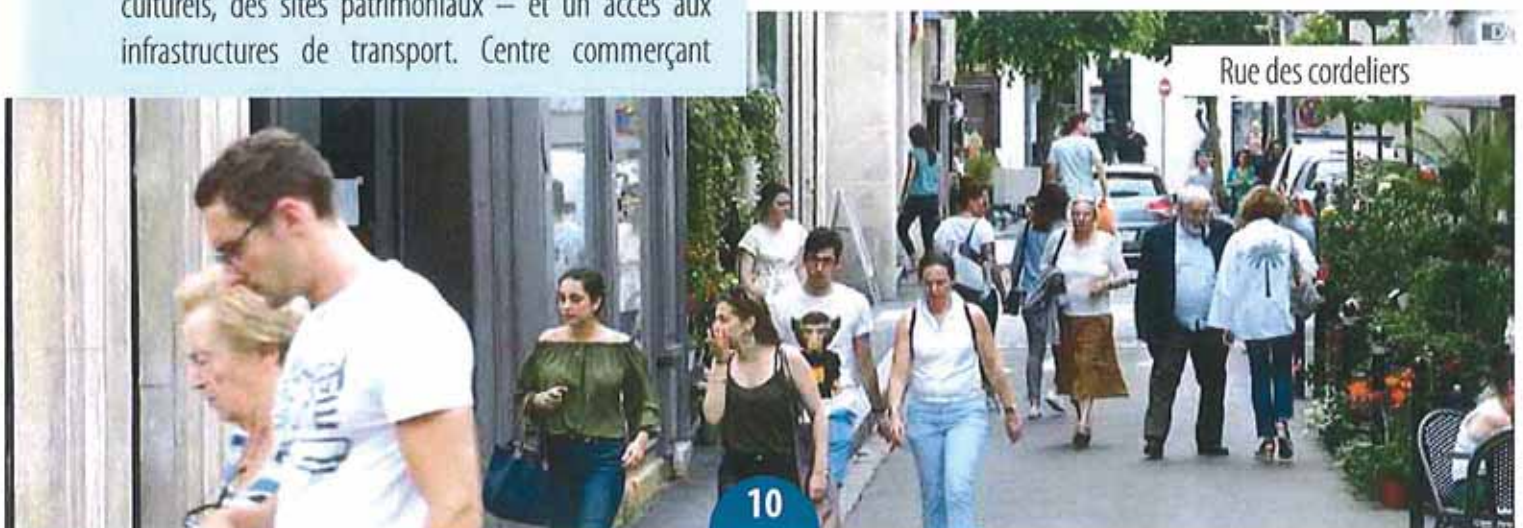
Ce nouveau quartier sera la vitrine de la qualité de vie du Compiégnois et de l'innovation.

### Le quartier de la Prairie 2

Le quartier de la Prairie a été initié par l'Agglomération de la Région de Compiègne dans les années 90 ; il comprend environ 500 logements.

La seconde phase doit être maintenant engagée avec l'objectif d'offrir des logements abordables en cœur d'agglomération. La trémie existante sera agrandie pour améliorer le passage sous la voie ferrée vers Pont Neuf, le centre historique et la gare.

L'effet accélérateur « Action Cœur de Ville » est attendu sur les 5 axes du programme grâce à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués : collectivités, Etat, partenaires financiers et autres acteurs publics et privés.



## Article 1. Objet de la convention

La présente convention-cadre (« la convention »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme sur le cœur de ville de Compiègne, Margny,

Venette. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

## Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

→ L'Etat s'engage (I) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (II) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (III) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

→ Les collectivités s'engagent (I) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase

d'initialisation comme en phase de déploiement ; (II) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

→ Les partenaires financeurs s'engagent à (I) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ; (II) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées. Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts et Consignations et d'Action Logement sont précisées en annexe 4.

→ Le Conseil régional des Hauts-de-France et le Conseil Départemental de l'Oise seront sollicités pour participer à la mise en œuvre des actions inscrites dans la convention.

## Article 3. Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les

collectivités (Villes et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

→ Le projet est suivi par un directeur de projet placé sous l'autorité du Président de l'Agglomération. Le poste

étant à pourvoir, le directeur général adjoint en charge du pôle de l'urbanisme, de l'aménagement et des grands projets, M. Jérôme ALLIOUX, assure les fonctions de directeur de projet.

→ Il s'appuie sur une équipe projet mobilisée autour du directeur général des services et de l'ensemble des directeurs de pôles des services mutualisés de l'ARC et de la ville de Compiègne.

→ Le projet est décliné selon des outils et méthodes partagés avec les partenaires, notamment de suivi et d'évaluation des actions, qui garantissent l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre ;

→ Le projet fait l'objet d'une présentation et d'un suivi en réunion de quartier et avec les commerçants de Compiègne, Margny-lès-Compiègne et Venette.

## Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet est coprésidé par le Maire de Compiègne, Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, le Maire de Margny-lès-Compiègne et le Maire de Venette. Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés. Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

## Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six (6) ans et demi maximum, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce délai intègre une phase d'initialisation de dix-huit (18) mois maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde phase dite de déploiement.

La phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans, et les engagements financiers des partenaires du

programme cesseront au 31 décembre 2022, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute évolution de l'économie générale de la convention ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

A tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa

cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

## Article 6. Phase d'initialisation

### 6.1. Réalisation du diagnostic

Dès signature de la présente convention, les collectivités engageront la réalisation d'un diagnostic de la situation de leur cœur d'agglomération afin d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme.

Si la collectivité dispose déjà d'un tel diagnostic, elle pourra soit le transmettre en l'état, s'il correspond aux attendus du programme, soit mettre à profit la phase d'initialisation pour réaliser certaines études d'actualisation ou d'approfondissement.

Le diagnostic sera réalisé à l'échelle d'un périmètre d'étude intégrant la ville-centre ainsi que tout ou partie de l'intercommunalité à laquelle elle appartient. Ce périmètre (le « Périmètre d'étude ») permettra notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions du cœur d'agglomération et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibrages et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur d'agglomération. Le diagnostic doit couvrir les cinq (5) axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une

appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

- **Axe 1** – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- **Axe 2** – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- **Axe 3** – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- **Axe 4** – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- **Axe 5** – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il devra également intégrer les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Plus spécifiquement, les Parties conviennent que le diagnostic s'appuiera sur des études déjà réalisées ou en cours (D1 à D3) par la collectivité ou à réaliser (D4 à D7).

Référence	Description succincte de l'étude	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)
D.1	Etude urbaine du quartier de la gare (volet sud)	2014 en cours	94 350
D.2	Pôle d'Echange Multimodal de la gare	2016 en cours	SMTCO
D.3	Gare Etudes de libération foncière zone A SNCF	2018 en cours	78 000
D.4	Etude urbaine du quartier gare (volet Nord)	2018	40 000
D.5	Etude préopérationnelle OPAH RU	2018	20 000
D.6	Stratégie commerciale de redynamisation du centre ville FISAC	2019	30 000
D.7	Atelier projet quartier gare « quartier durable et intelligent : quelles cibles, quelles actions, quels moyens »	2019	50 000
<b>TOTAL</b>			<b>262 350</b>

L'avancement de l'élaboration du Diagnostic fera l'objet de présentation lors des séances du Comité de projet.

## 6.2. Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville

Les Collectivités engagent ou complètent la définition d'une stratégie d'intervention puis l'élaboration d'un projet de redynamisation du cœur de ville (le « Projet »).

Ce projet devra détailler :

- le projet urbain d'ensemble du cœur de ville, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement ;
- le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions (en préparation de la création des ORT dans la loi) ;
- les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment, (I) la justification de

leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc.) ; et (II) les modalités de mise œuvre envisagées ; enfin (III) les objectifs de résultat définis par le comité de projet.

→ le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendus des partenaires cofinanceurs.

→ le calendrier global de déploiement du projet.

Comme pour le diagnostic, le projet devra intégrer de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d'innovation, de recours au numérique et d'animation des centres-villes.

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de Projet.

Le comité de projet du 26 juin dernier a permis de fonder les piliers du projet de redynamisation du centre-ville.

## • Axe 1. De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

### CONSTAT

Le cœur d'agglomération comprend environ 8 700 logements et 19 000 habitants.

Du fait des fonctions de centralité qu'on y trouve, de son dynamisme économique, de sa connexion au réseau de transport et de sa qualité de vie, l'attractivité de ce territoire est réelle.

Cependant :

- La production de logements neufs est insuffisante.

Le foncier est rare et cher dans ce secteur et les opérations impliquent souvent des frais d'aménagement importants avec des surcoûts : archéologie préventive, dépollution, restructuration de réseaux, prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

Des interventions de la collectivité sont donc nécessaires pour mobiliser le foncier mutable et conduire ou encadrer son évolution.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI de l'ARC, la note d'enjeu de l'Etat a souligné la nécessité d'un équilibre Habitat / Emploi (l'ARC en 2014 comptait 136 emplois pour 100 actifs) pour limiter les impacts négatifs des déplacements.

- Le coût de l'immobilier est élevé

Même si la ZAC des 2 Rives ou plus récemment le quartier de l'Ecole d'état-major ont permis le développement d'une offre nouvelle, celle-ci a d'abord été orientée vers les investisseurs avec des valeurs hautes (environ 3 200 €/m<sup>2</sup> hors stationnement sur Margny et 3 500 €/m<sup>2</sup> à Compiègne).

Sur le centre-ville et le Petit Margny, le marché de la

revente en collectif porte sur des surfaces moyennes de 44 m<sup>2</sup> avec un prix moyen de 2 460 €/m<sup>2</sup> (étude Adequation 2018).

En locatif, la demande étudiante est un facteur de tension du marché. Pour des biens récents ou en bon état, les valorisations sont autour de 12 €/m<sup>2</sup> HC hors stationnement pour des T2 (environ 600€ pour un 50m<sup>2</sup>).

Les statuts d'occupation des résidences principales sont contrastés entre la partie centrale d'agglomération et les villes et villages péri-urbains avec une proportion plus importante de petits ménages et de locataires 60 % des occupants.

Les ménages aux revenus modestes ou intermédiaires, en particulier les familles, sont souvent contraints de s'éloigner du centre pour trouver un logement plus abordable.

- Une fraction du parc de logement est inadaptée

En 2015, dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, l'ARC a réalisé une thermographie aérienne de son territoire.

Elle a permis d'identifier sur le cœur d'agglomération les nombreux logements publics et privés qui ont le plus de déperdition énergétique, en raison de l'ancienneté des immeubles. C'est le cas notamment de copropriétés, question traitée dans le périmètre ANRU 2 du Clos des Roses.

Le service du Logement est régulièrement saisi de situations d'habitat indigne ou de personnes âgées en perte d'autonomie, mais son action s'inscrit dans une OPAH intercommunale, non ciblée.



EEM / Site d'implantation de la Société de Projet du Canal Seine-Nord Europe

En rive droite principalement, une particularité du parc ancien est qu'il est exposé au risque d'inondation et doit donc être adapté pour le rendre plus résilient.

Enfin, le parc de logement locatif social doit également connaître des réhabilitations, voire des restructurations lourdes comme c'est le cas du Square de l'Echarde (hors ANRU 2) qui n'est qu'à 1 km du site de l'École d'état-major et du futur quartier gare.

## ENJEUX

- Développer une offre de logements abordable en cœur d'agglomération
- Assurer un dispositif de veille foncière
- Inciter et encadrer des opérations de renouvellement urbain
- Adapter le parc existant privé et public
- Assurer la résilience du parc ancien et des nouvelles opérations

## ORIENTATIONS SUR 5 ANS

- Concentrer l'effort de construction sur la partie centrale de l'agglomération (achèvement site EEM, Site Acary, Prairie 2, Friche Engie, caserne Othenin, ancienne prison : potentiel d'environ 600 logements).
- Préciser l'aménagement du quartier gare par des études opérationnelles et engager les premières phases opérationnelles.
- Planifier par le PLUI et des études de secteurs les opérations de renouvellement urbain (quartier gare, avenue WEYGAND...)
- Mettre en place une OPAH de renouvellement urbain (OPAH-RU) ciblée sur les communes de Compiègne et Margny-lès-Compiègne (repérage et suivi-animation des propriétaires et des copropriétés en difficulté, recyclage et/ou aménagement d'îlots...) en parallèle d'une OPAH intercommunale non ciblée pour les autres communes de l'Agglomération.
- Inscrire dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations des mesures liées à la résilience des voiries et réseaux divers et développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement des particuliers et des entreprises.



## • Axe 2. Favoriser un développement économique et commercial équilibré en centre et en périphérie

### CONSTAT

Comme le souligne le rapport MARCON, le commerce a besoin de flux et de clientèle (actifs, habitants, touristes... ) pour exister. De tout temps, le commerce s'est développé là où les densités de population sont les plus fortes et là où les consommateurs potentiels passent.

Les centres-villes ont été pénalisés par leur inadaptation au développement de l'automobile individuelle et aux transports de biens. Les commodités offertes par le commerce de grande distribution ont été une des raisons majeures de leur développement ces 30 dernières années.

Il en est de même pour les parcs d'activités de périphérie qui ont rendus obsolète l'offre tertiaire de centre-ville. Or, on a pu mesurer l'effet très bénéfique de l'implantation récente du siège social de Brézillon dans le quartier des 2 Rives sur la restauration et le commerce de centre-ville.

Le nouveau modèle commercial, avec l'émergence du commerce digital, attire pour les circuits courts

et le commerce de proximité a fait naître un nouveau paradigme qui oblige à plus d'innovation et de différenciation du centre-ville.

A Compiègne, si le commerce reste globalement plutôt dynamique, grâce notamment à l'implantation de nouvelles surfaces commerciales (FNAC, galerie commerciale, H&M), il doit sans cesse s'adapter.

Perçu comme le symbole d'un cadre de vie qualitatif, le marché représente aussi une opportunité pour favoriser le retour à la centralité, à la proximité et à la convivialité.

L'ARC et les communes s'appuient sur un manager commercial qui travaille en transversalité avec les différents services. Il assure la mise en place et le suivi de la stratégie commerciale, en lien avec l'ensemble des acteurs présents : collectivités territoriales, réseaux consulaires, associations de commerçants.

### ENJEUX

→ Offrir en cœur d'agglomération des potentialités d'implantations aux investisseurs, aux commerces, au secteur tertiaire, comme alternative à l'implantation en périphérie.

→ Conforter l'identité du centre-ville et son placement privilégié dans les services, la restauration, l'alimentation et l'habillement.

→ Renforcer l'offre commerciale de périphérie sur des segments pour lesquels on observe une évasion commerciale (équipement de la maison, bricolage) et où les standards de surface ne correspondent pas au centre-ville.

→ Favoriser l'évolution vers le commerce de demain, marqué par le high-tech ou le digital.

## ORIENTATIONS SUR 5 ANS

- Intervention volontariste sur le foncier et le bâti adapté aux besoins des commerçants et des entreprises en réhabilitation (FISAC) et en neuf (Prairie 2, gare en particulier).
- Développer une offre de bureaux et de services, notamment à côté de la gare, permettant de privilégier le recours aux transports collectifs.
- Action sur l'ambiance d'achat pour conforter le cœur de ville comme espace de vie, de balade, de rencontre et de convivialité (ex Place du Change, rue de Paris, rue de Pierrefonds).
- Innover dans le portage des actions de marketing de centre-ville et l'e-commerce.
- Définition d'un plan guide stratégique commercial conciliant centre commerçant, entrée de ville et secteurs périurbains
- Déployer des nouveaux services mutualisés en centre-ville (livraison à domicile, click and collect) pour s'adapter aux nouveaux temps de consommation et temps sociaux, en particulier pour le quartier gare.
- Réfléchir avec les commerçants sur une mutualisation des plateformes de stockage des marchandises et des déchets et des solutions de mobilité innovante sur le dernier kilomètre.



Gare côté Compiègne

## • Axe 3. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

### CONSTAT

L'inscription au cœur d'un réseau routier national voire européen (proximité à l'autoroute Paris-Lille) ancre le territoire de l'agglomération de Compiègne et de la Basse Automne au cœur d'un système de déplacements denses.

La réduction des flux de transit dans le cœur d'agglomération, mais aussi dans les villages-rues composant le territoire, apparaît comme un enjeu majeur. La constitution d'un réseau de contournement nord et sud de l'agglomération a déchargé la voirie d'une intensité de déplacements déjà importante.

Le cœur d'agglomération bénéficie d'un contexte urbain propice à l'apaisement de la circulation : tissu commercial dense, temps de trajet à pied courts, architecture compacte...

Avec le Pont-Neuf, un nouveau plan de circulation a mis en valeur un itinéraire de contournement de l'hyper-centre tout en maintenant les conditions de desserte automobile nécessaires à la prospérité des commerces.

En matière de transport collectif, la gratuité et la qualité de l'offre, particulièrement dans le cœur d'agglomération, contribuent à la forte attractivité des lignes urbaines.

Cependant, les aménagements existants aux abords de la gare de Compiègne-Margny ne permettent pas de répondre à l'essor des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. L'offre de stationnement de surface est pour beaucoup captée par les usages de types « rabattement ».

Le centre-ville et les abords de la gare de Compiègne comptent plus de 2000 places de stationnement réglementées selon différents modes : stationnement payant, stationnement rotatif 30 minutes / 2 heures, aires de livraisons ouvertes au stationnement payant, gratuit.

L'offre de stationnement en ouvrage sur l'agglomération Compiégnoise comprend 1377 places, soit 40 % de l'offre de stationnement publique de centre-ville. Elle se répartit sur 4 parkings souterrains situés en centre-ville (1052 places) et 3 parkings en enclos (325 places) dont deux sont situés aux abords du quartier de la gare et un est situé en centre-ville place Saint-Jacques.

Dans le cadre du Plan Global de Déplacement du PLUI et du Pôle d'Echange Multimodal de la gare, une réflexion est engagée pour améliorer l'offre de stationnement en ouvrage en périphérie du quartier gare et répondre au besoin de longue durée (pendulaire et résident) pour les usagers de la gare travaillant sur Paris et sa banlieue. Pour cela, la création d'une gare réellement double-face (accès côté Compiègne et accès côté Margny) peut largement contribuer à cet objectif en répartissant mieux les flux.

S'agissant de l'utilisation du vélo, les axes d'amélioration principaux concernent le renforcement du maillage du territoire par les voies douces. Des liaisons entre les pôles générateurs de déplacements (et surtout les établissements d'enseignement) doivent être développés, notamment en direction de la Gare de Compiègne.

## ENJEUX

- Favoriser l'accès au cœur d'agglomération et à la gare en développant également les modes alternatifs à la voiture.
- Conforter le cadre de vie et sécuriser les déplacements.
- Faire du quartier gare un lieu d'innovation et d'expérimentation de la « ville intelligente », notamment en matière de développement des services d'accessibilité, de mobilité et de connexion. L'augmentation de la visibilité du réseau et des services doit être au centre des réflexions, tant au niveau des infrastructures (jalonnement, communication) que des nouveaux supports d'information (smartphones, bornes interactives. . .).

## ORIENTATIONS SUR 5 ANS

- Restructurer le bâtiment gare, créer une gare double-face et mettre en place le Pôle d'Echange Multimodal du quartier gare équilibré côté Margny.
- Développer l'offre de parking relais gare /commerces. Un parking de 50 places sera créé dès 2018 sur la friche ACARY, rue d'Amiens à Compiègne en première phase.
- Mettre en œuvre une politique de stationnement harmonisée : articuler le stationnement en surface et en ouvrage (leviers réglementaires, tarifaires, information aux usagers, partenariat avec les commerces. . .)
- Intégrer les cars de tourisme au plan de circulation et de stationnement du quartier du palais.
- Expérimenter des modes de déplacement innovants en centre-ville pour les personnes et la logistique.
- Accélérer le déploiement de la fibre en mettant les moyens pour un développement prioritaire sur le centre-ville.



Hôtel de Ville de Compiègne

## • Axe 4. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

### CONSTAT

Les politiques d'aménagement et d'animation urbaine doivent aujourd'hui chercher à développer la singularité du centre-ville : affirmer une identité pour développer son attractivité résidentielle et inciter à la fréquentation pour les loisirs, le commerce et le tourisme tout en améliorant sa connexion aux espaces urbains périphériques.

Compiègne dispose déjà d'une somme d'aménités qui font aimer son cœur de ville.

Mais la compétition pour l'accueil des touristes est de plus en plus intense et plus diverse. Compiègne doit ainsi développer son approche marketing pour faire connaître ses richesses, renforcer l'attractivité de son territoire et mieux répondre aux attentes.

70 000 visiteurs franchissent le seuil de l'Office de Tourisme chaque année dont 5 % de visiteurs étrangers : belges, britanniques, néerlandais et allemands majoritairement ; 13 000 personnes en groupes (adultes et scolaires) via le service groupes - + 10 000 visiteurs uniquement au Palais (également via l'Office de Tourisme).

L'offre hôtelière de l'agglomération est composée de 828 chambres, 2 résidences hôtelières non classées – 233 appartements, 38 gîtes et chambres d'hôtes. Cela représente 290 000 nuitées/an. On note une augmentation de la fréquentation des hébergements de + 6.76 % (2017 vs 2016). Un hôtel 5 étoiles, 85 chambres et 10 suites, sera inauguré le long de l'Oise courant 2018.

Le musée de la Figurine Historique doit prendre un nouvel essor dans le quartier de l'École d'état-major dans des espaces plus grands et plus accessibles pour les visiteurs.

L'ARC qui est désormais propriétaire du site des haras nationaux, souhaite voir aboutir sa reconversion en synergie avec le Palais Impérial. Il n'est pas concevable que ce site des haras reste longtemps sans usage au risque que ce patrimoine historique remarquable ne se détériore.

### ENJEUX

→ Développer l'attractivité du cœur d'agglomération en protégeant son environnement (bruit, stationnement, sécurité, gestion des déchets, pollution) et en valorisant davantage la proximité de l'Oise et de la forêt.

→ Mise en valeur du patrimoine et de la culture.

→ Renforcer la qualité des espaces publics (convivialité, accessibilité, sécurité) et l'accueil.

→ Développer la fréquentation touristique.

## ORIENTATIONS SUR 5 ANS

- Construire durablement un cœur d'agglomération (écoquartier ; écoconstructions).
- Créer de nouveaux espaces de convivialité et d'agrément en cœur d'agglomération (requalification de la Place du Change, du parvis Eglise Saint Antoine, du quartier gare : parc de la berge, parvis).
- Intensifier les parcours urbains : sites patrimoniaux, nature en ville, berges de l'Oise, vers la forêt, tour de ville (...) par des aménagements (passages sous voie SNCF vers la Prairie et la gare, passerelle gare, rampe du Palais) et une meilleure signalétique
- Requalifier l'axe commerçant rue d'Amiens et rue Octave Butin en rive droite, en lien avec la création d'une gare double-face.
- Développer des actions de marketing touristique (présence numérique, package, accueil...).
- Créer des infrastructures pour l'accueil du tourisme fluvial y compris les paquebots fluviaux.
- Déplacement du Musée de la Figurine au cœur du site de l'Ecole d'état-major pour rajeunir ce musée et lui donner plus de place.
- Conserver et mettre en valeur le site des Haras en lui donnant une nouvelle vocation.



Place du Change actuellement ▲, après aménagement ▼



## • Axe 5. Favoriser l'accès aux équipements, aux services publics et à l'offre culturelle et de loisirs

### CONSTAT

La concentration d'équipements et services publics accessibles à tous est un des atouts du cœur d'agglomération.

Cette offre doit cependant s'adapter, se renouveler pour répondre à l'évolution des normes et aux besoins des utilisateurs.

Ces adaptations ont parfois conduit certaines administrations ou services de santé à quitter le centre pour des locaux modernes, moins énergivore et plus accessibles en périphérie. La ville et l'agglomération ont fait le choix de maintenir leurs services publics en cœur de ville en veillant à améliorer les conditions d'accueil du public. Ancrée en plein cœur de la Cité Impériale, la Bibliothèque Saint-Corneille a, par exemple, été entièrement réhabilitée en 2007, sur les vestiges de l'Abbaye Saint-Corneille. Elle est un élément majeur de la riche offre culturelle.

Le déplacement du musée de la Figurine Historique sur le site de l'Ecole d'état-major va également permettre de libérer des surfaces dans les locaux de la mairie et de l'agglomération élargie à 22 communes et améliorer le service et l'accueil du public.

Compiègne et son agglomération saisissent les opportunités technologiques qui vont permettre d'assurer une évolution vers une plus grande collaboration et une meilleure interactivité de la relation entre les habitants, les usagers, les visiteurs et les collectivités locales. Avec un développement massif de l'usage marchand et social d'internet, les réflexes d'usage et le référentiel de qualité de service ont considérablement changé.

La logique des réseaux ébranle aussi tous nos modèles de gouvernance. Elle conduit au décloison-

nement, au développement de la culture du travail coopératif et du partage.

Plus de 1000 associations interviennent sur le territoire Compiégnois dans des secteurs extrêmement variés de la vie sociale, culturelle, sportive ou économique. Le dynamisme des associations locales est un facteur important du cadre de vie, du lien social et de l'attractivité du Compiégnois.

Cette vitalité est soutenue par les communes et l'agglomération à travers leurs équipements et services.

La ville de Compiègne a ainsi reçu en 2017 le label Ville Active et Sportive (niveau 2).

Différents fêtes populaires rythment la vie du cœur d'agglomération et contribuent à son animation : le marché de Noël, la fête du muguet, les fêtes de Jeanne d'Arc, de la musique, la foire aux fromages et au vin, la fête de la chasse et de la nature, la fête des associations (...).

Certaines manifestations contribuent à sa renommée nationale et internationale en mettant en valeur son cadre historique et de sa forêt : expositions au Palais (plus de 85 000 visiteurs), festival des Forêts, Palais en Jazz, master de feux, concours équestres, Paris Roubaix (...)

Compiègne est aussi un lieu de mémoire avec le Mémorial de l'Internement et de la Déportation et le Mémorial de l'Armistice. A ce titre, l'année 2018 sera une année importante avec la commémoration de 1918 et de nouveaux espaces muséographiques pour le Mémorial de l'Armistice.

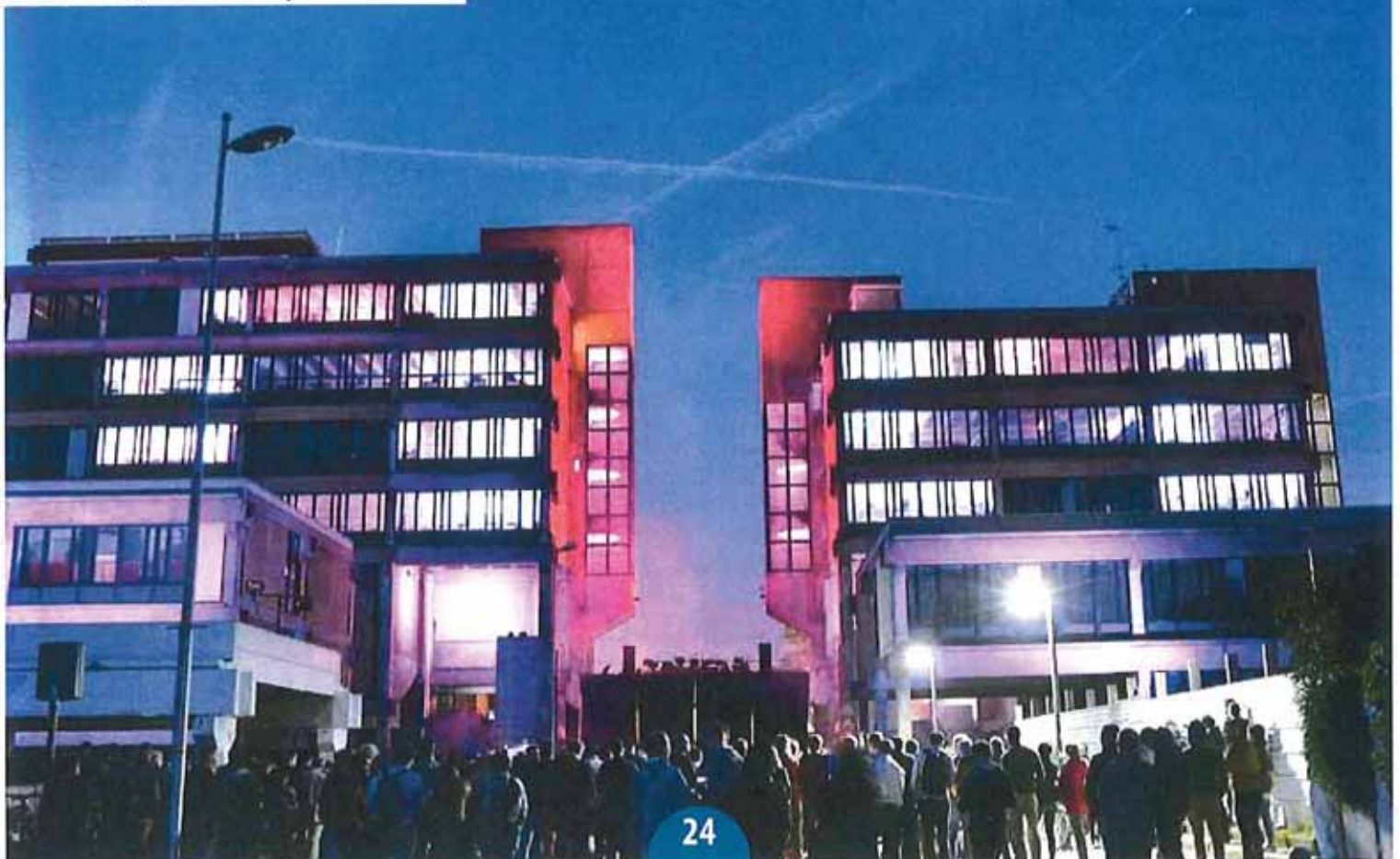
## ENJEUX

- Améliorer la qualité des services tout en maîtrisant les dépenses publiques
- renforcer la visibilité et la lisibilité des actions de la collectivité
- Contribuer à résorber la fracture territoriale en favorisant l'accès aux équipements et services publics par les habitants des territoires ruraux et des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville
- Maintenir le dynamisme de l'offre culturelle et de loisirs
- Concilier mutabilité des bâtiments publics et protection du patrimoine

## ORIENTATIONS SUR 5 ANS

- Développer l'e-administration (dématérialisation des procédures, portail de services, site internet, réseaux sociaux, partenariat).
- Améliorer la performance des bâtiments publics existants pour tous les publics (espaces d'accueil adapté, accessibilité, énergie, sécurité...)
- Faire du quartier gare un laboratoire de la « ville intelligente » en partenariat avec l'UTC
- Renforcer les partenariats pour animer le cœur de ville

UTC, bâtiment Benjamin Franklin





### 6.3. Mise en œuvre des actions matures

Le programme doit permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides. Les Parties ont convenu que des actions, suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redyna-

misation du cœur de ville, pourraient être lancées dès la phase d'initialisation, donc avant que l'ensemble du diagnostic et du projet soient élaborés.

L'engagement de la démarche cœur de ville doit permettre de compléter les plans de financement des projets suivants.

Réf.	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires financeurs concernés
AM.1	Parking site « Acary » (53 places) Renforcement de l'offre de stationnement à proximité de la gare sur l'axe commercial Amiens-Butin. Complément à une opération de logements diversifiés en renouvellement urbain	2018-2019	735 000 €	SAPH SMTCO Région
AM.2	Création d'un parking réglementé au nord de la gare (carrefour de Guimaraes)	2018-2019	Acquisition SNCF 50 000€ Aménagement 150 000 €	Région SMTCO
AM.3	Acquisition foncière permettant la création du quartier gare.	2018-2021	5 à 6M €	EPFLO
AM.4	Requalification de la Place du Change Créer une vraie place publique, animant la ville et stimulant ses activités commerciale et touristique	2018-2019	1 013 775 €	Région Département
AM.5	Requalification de la Place Saint Antoine (Etude et Travaux) Création de places de stationnement compensant celles supprimées Place du Change. Création d'un parvis mettant en valeur l'édifice	2018-2019	300 000 €	
AM.6	Déplacement du Musée de la Figurine Déplacement dans le site de l'Ecole d'Etat Major pour rajeunir ce musée et lui donner plus de place	2018-2020	2 740 000 €	DRAC Région
AM.7	Passerelle Gare-site EEM Lien piéton entre 2 pôles majeurs de développement du cœur de ville / agglomération (études)	2019	156 000 €	Région
AM.8	Prairie 2 : Elargissement de la trémie vers le quartier de la Prairie – Etude SNCF Réseaux (études)	2018-2021	600 000 €	Région
AM.9	Prairie 2 (phase 1) Création d'un nouveau quartier mixte de cœur d'agglomération (500 logements)	2018-2021	Déficit prévisionnel d'aménagement 500 000 € HT	
AM.10	Ingénierie de maîtrise d'œuvre urbaine Chef de projet Cœur de ville	Septembre 2018	80 000 €/an	ANAH 50%
AM.11	Création du quartier gare (Nord et Sud)	2020-2025	à définir	

Les Fiches décrivant plus précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions engageables en 2018 figurent en annexe [X] à cette convention.

## 6.4. Achèvement de la phase d'Initialisation

A l'issue de la préparation du diagnostic et du projet détaillé par le Comité de Projet, les collectivités délibèreront pour valider leurs engagements.

Le Comité régional d'engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant de l'achèvement de la Phase d'Initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour annexer le maximum de Fiches action à la convention lors de la signature de cet avenant.

## Article 7. Phase de déploiement

[Cet article sera inséré par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation.]

## Article 8. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions. Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à

mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs commun au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

## Article 9. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif d'Amiens.

# CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE COMPIÈGNE, MARGNY, VENETTE

signée en 7 exemplaires, le ..... 2018

Commune de Compiègne

Le

M. Philippe MARINI

Commune de Margny-lès-Compiègne

Le

M. Bernard HELLAL

Commune de Venette

Le

M. Bernard DELANNOY

ARC

Le

M. Philippe MARINI

État

Le

M. Louis LE FRANC

Caisse des dépôts et consignations

Le

Mme Gaëlle VELAY

Action Logement

Le

M. Frédéric ROUSSEL

ANAH

Le

M. Louis LE FRANC

ANRU

Le

M. Louis LE FRANC

EPFLO

Le

M. Jean DESESSART

## ANNEXES

### **Annexe 1 – Forces, faiblesses, menaces, opportunités d’un territoire qui se projette dans l’avenir**

[ Sera complété à l’issue de la phase d’initialisation ]

### **Annexe 2 – Fiches Actions**

[ Sera complété à l’issue de la phase d’initialisation ]

Seules les actions matures sont actuellement remplies

### **Annexe 3 – Tableaux de synthèse des actions à poursuivre ou à mettre en œuvre**

[ Sera complété à l’issue de la phase d’initialisation ]

Seules les actions matures sont actuellement remplies

### **Annexe 4 – Modalités d’intervention de la Caisse des Dépôts et d’Action Logement**

---

## ANNEXES COMPLÉMENTAIRES

---

### **Annexe 5 – Étude d’identification d’une offre adaptée aux besoins de logements**

### **Annexe 6 – Document de présentation du projet**

[ Sera complété à l’issue de la phase d’initialisation ]

- ARC INFO n° spécial novembre 2005
- Site EEM Extrait COPIL 19/12/2013
- Pôle Gare Extraits COPIL 02/02/2018
- Pôle Gare Extrait COPIL 02/02/2018
- Prairie 2 CPAUP 2012 et plan masse 01/08/2018

## Annexe 1. Forces, faiblesses, menaces, opportunités

### Les forces du centre ville sont connues

L'ARC compte en 2014 plus de 40 000 emplois dont 77% d'emplois salariés privés, ce qui en fait le deuxième pôle d'emploi du département et également un pôle universitaire (5 000 étudiants) avec L'Université de Technologie de Compiègne et l'Ecole Supérieure de Chimie Organique et Minérale.

Compiègne possède avec le Palais et son parc ouvert sur la forêt, le Théâtre Impérial, l'Hôtel de Ville et le cloître de l'abbaye Saint-Corneille, un patrimoine architectural et culturel qui en fait une des premières villes touristiques de Picardie.

Son centre-ville commerçant demeure dynamique. Le cœur de ville accueille plus de 750 professionnels, commerces et services. Sur la période 2012-2015, 7 500 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales ont été créés, pour un investissement de 16 M€ : réhabilitation du cinéma les Dianas, nouveau centre commercial de 3 400 m<sup>2</sup>, travaux de rénovation du magasin monoprix et création d'une surface commerciale de 1 400m<sup>2</sup>.

Dans le cadre d'une opération FISAC (2012 à 2015), 10 magasins ont été soutenus dans leur rénovation et mise aux normes (subvention de 46 000 € pour un montant global d'investissements de 750 000 €).

A Compiègne le taux de vacance commerciale est estimé à 5% en 2015 ce qui correspond à une vacance

conjoncturelle (rapport IGF-CGEDD juillet 2016). Aujourd'hui ce taux est estimé à 6%.

Le cœur d'agglomération comprend 8 700 logements (21% des logements de l'agglomération) et environ 19 000 habitants (23% de l'agglomération). L'accès au centre-ville de Compiègne est également facilité par les 3 373 places de stationnement disponibles dans le cœur de ville dont 650 totalement gratuites. De plus la ville offre quotidiennement 1h30 de stationnement à chaque automobiliste.

L'agglomération de Compiègne fait partie du très petit nombre de celles qui proposent un réseau de bus gratuits et ce, depuis 1975. Cela traduit la très forte volonté, constante depuis des années, à la fois de conforter le centre-ville, de le relier plus facilement aux autres quartiers et aux communes de l'agglomération et ainsi limiter l'usage de la voiture. L'ARC propose en complément Allotic, un service de transport à la demande assuré par des artisans taxis pour les habitants des plus petites communes de l'ARC.

L'Agglomération accompagne la mutation progressive des modes de transport en développant des alternatives à la voiture particulière (service de location de vélo, réseau de piste cyclable, parking relais à conforter).

Reconnue Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte (TEPCV), l'ARC est engagée dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial (PCET) vers la

Rue des Lombards



recherche de solutions pour améliorer les consommations énergétiques des bâtiments, tant par le biais de l'isolation et de la réhabilitation du bâti, que dans l'utilisation de sources d'énergie moins polluantes. Ces principes seront appliqués dans les nouveaux quartiers du cœur d'agglomération.

## Des faiblesses dues à la démographie et à l'habitat inadapté

Sur la ville centre, la population baisse légèrement (-0,8% entre 2010 et 2015 pour une population municipale de 40 200 habitants). A l'échelle de l'ARC (22 communes), l'évolution de la population est modéré : entre 2009 et 2014 (+0,1% par an).

A l'échelle de l'ARC, la production moyenne de +/- 310 logements par an a été observée sur la période 2015-2017. Avec un ratio de 4 logements / 1 000 habitants la production de logements ne permet pas de répondre aux besoins liés au desserrement des ménages, à l'évolution de la vacance et au renouvellement diffu du parc de logement.

Les communes de Compiègne, Margny et Venette totalisent 7 850 logements sociaux, sur les 9 214 que compte l'Agglomération, soit 85,2% (année 2015). Ceci implique un effort important sur l'entretien du parc social et de son cadre urbain. L'ARC et la Ville de Compiègne préparent l'ANRU 2 sur les quartiers du Clos des Roses et la Victoire. Au-delà, d'autres quartiers nécessitent une requalification urbaine : c'est le cas du quartier de l'Echarde qui souffre d'enclavement alors qu'il est pourtant tout proche du centre-ville de Compiègne et de la gare.

L'ARC intervient dans l'amélioration de l'habitat et la lutte contre l'habitat indigne grâce à un partenariat constant avec l'ANAH, en particulier pour le cœur d'agglomération (50 % des logements sont antérieurs à 1948) dont des secteurs sont à surveiller : rue du Harlay, rue de la 8ème division, avec la fragilité de certaines copropriétés.

Depuis 2016 la plateforme Habitat rénové accueille dans un lieu unique les habitants pour les accompagner dans l'amélioration de leur logement. Elle regroupe l'ensemble des partenaires (INHARI en charge du suivi-animation de l'OPAH, ADIL, Espace Info Energie, Picardie Pass Rénovation, Réseau Eco Habitat).

La moitié des contacts de la plateforme concerne des habitants du cœur d'agglomération (196 sur 437 contacts). Sur les 22 communes, les 72 dossiers aidés ont généré 1,47M € de travaux.

## Des menaces

Le bassin versant Oise-Aisne a été touché par les inondations en 1993 et 1994. Depuis, les collectivités ont mis en place différentes mesures de prévention et de protection et ont intégré les règles du PPRI de 1996. L'ensemble de ces mesures a montré son efficacité depuis plus de 20 ans. La révision du PPRI a été prescrite par arrêté préfectoral en 2011. En 2014, l'ARC a souhaité participer à l'Atelier National « Territoires en mutation exposés aux risques majeurs » qui a permis d'engager une dynamique où la gestion du risque inondation est intégrée à un projet résilient et durable. En cela, le risque n'est plus conçu comme une menace mais comme une contrainte à transposer dans le projet urbain, voire à sublimer tant la présence de l'Oise est un atout pour le cadre de vie.

C'est le cas notamment pour le quartier gare qui doit constituer une vitrine de la qualité de vie du compiégnais sous la forme d'un écoquartier mixte, en ville mais proche de la nature, et donnant facilement accès aux réseaux de transport locaux, nationaux et internationaux. Il sera également une vitrine de la technologie et de l'innovation (SMART CITY) avec l'appui de l'Université de Technologie de Compiègne et des nombreux acteurs économiques du compiégnais, en particulier dans le domaine de l'immobilier.

La réussite de ce projet est conditionnée par une parfaite collaboration des partenaires et en particulier de la SNCF

(restructuration du bâtiment gare et libérations foncières nécessaire au projet urbain) suivant le protocole signé en 2015.

Le commerce de centre-ville s'inscrit dans un périmètre restreint et les équilibres avec le commerce de périphérie ou d'autres pôles plus éloignés (Saint Maximin, Aéroville... ) et l'e-commerce sont fragiles.

Certains axes commerçants moins confortables pour le chaland présentent une vacance commerciale plus importante (rue de Pierrefonds, rue de Paris)

Concernant le stationnement, les enquêtes réalisées dans le cadre du Plan Global de Déplacement ont fait apparaître un manque d'articulation des politiques tarifaires en ouvrage et sur voirie et un taux insuffisant de respect du stationnement en particulier aux abords de la gare, où la tension est la plus importante. Aujourd'hui, sur les 4 100 entrants en gare, 40 % sont venus en voiture. Il convient d'anticiper une situation future avec 5330 entrants. Des actions ont été engagées pour répondre à ce problème dans le cadre de la dépenalisation du stationnement.

L'accès à la gare est peu lisible et marqué par de nombreuses coupures urbaines (traversées de carrefours, passages sous voie ferrée peu engageant). De plus, GEODIS BM Multimodal génère un flux de camions sur le parvis de la gare. Le maintien de cette activité n'est pas compatible avec le projet de quartier gare mais les discussions avec la SNCF qui étudie son déplacement n'ont pour l'instant pas abouti.

## Opportunités clairement identifiées en matière de renouvellement urbain

En renforçant la Partie Centrale de l'Agglomération, le SCoT entend limiter de façon importante les possibilités d'étalement urbain et privilégie la reconstruction de la ville sur elle-même.

En matière de renouvellement urbain, l'ARC en lien avec les communes a saisi les opportunités que lui offre la libération de trois anciens sites militaires dans l'enveloppe urbaine et à sa marge : Le Camp des Sablons (ancien 25° R.G.A.), le 6° R.H.C., qui devient le Pôle de Développement des Hauts de Margny, et l'École d'état-major dont la reconversion est engagée.

Il faut y ajouter le projet de quartier d'habitat de la Prairie (2<sup>e</sup> phase), situé à proximité immédiate de la Gare, en milieu urbain, dans la dynamique du Cœur d'Agglomération. Mieux relié au cœur d'agglomération par un projet d'élargissement de la trémie sous la voie SNCF, ce quartier viendra conforter l'équilibre urbain et social de la Ville, incluant des logements sociaux et abordables sur les communes de Venette et Margny-lès-Compiègne.

Les friches urbaines (sites Acary, Engie) et dents creuses en cœur d'agglomération sont également identifiées dans le cadre du PLUIH et font l'objet de réflexions opérationnelles en vue de leur « recyclage ».

On peut citer également des propriétés publiques (Etat,



EEM / Place d'armes en travaux

## Prairie II



Conseil Départemental) dont il faut accélérer la reconversion : sites de la Direction du Service National et des Subsistances à proximité de l'Ecole d'Etat Major, Ancienne Prison Avenue de la Résistance, Foyer Départemental de l'Enfance rue FOURNIER-SARLOVEZE.

Ces efforts de construction sont nécessaires pour permettre une croissance démographique de 0.5 % par an et atteindre 85 500 habitants en 2029 selon les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration.

Dans son développement, l'agglomération veut s'appuyer sur les projets du Canal Seine-Nord Europe et Picardie Roissy. Ces deux ouvrages structurants convergeant en son cœur, ils renforceront son rôle pivot entre la nouvelle région et la Région Ile de France et constitueront des leviers essentiels pour le nouveau quartier de la gare. Ces deux projets structurants seront mis en service après les échéances prévisionnelles du programme Action Cœur de Ville mais leurs impacts seront tels qu'il faut les anticiper et porter, dès maintenant, une ambition à la hauteur des enjeux.

Le projet MAGEO (Mise à Grand Gabarit de l'Oise) aura quelques impacts sur les berges en cœur d'agglomération notamment au niveau de l'ancienne piscine et du Port

de Plaisance. Ces travaux constituent une opportunité de transformer l'image de ce secteur.

L'offre tertiaire en cœur d'agglomération en sera facilitée : elle est un facteur de dynamisme comme le prouve le succès de l'installation du siège social de Brézellon au sein de la ZAC des 2 Rives. L'Ecole d'état-major, la Prairie 2 et la gare sont des sites à privilégier pour le développement d'une nouvelle offre tertiaire.

Le tourisme fluvial qui se développe progressivement mais pourrait aussi atteindre une autre échelle avec le Canal Seine-Nord Europe. Une réflexion est engagée pour la prise en compte des besoins pour l'amélioration de l'accueil des paquebots fluviaux rue de l'Oise

## Un territoire qui se projette dans l'avenir

L'intercommunalité compiégnoise est née en 1970. Elle réunit aujourd'hui 22 communes et une population totale de près de 85 000 habitants

Dès ses débuts, elle affiche deux objectifs principaux :

- Un développement économique équilibré et diversifié avec la création de zones d'activités,
- La création de nouveaux quartiers d'habitation.



## Annexe 2. Fiches actions (pour actions 2018 et ultérieures)

<b>Nom de l'action</b>	<b>Création d'un parking public de 53 places</b>												
<b>Axe de rattachement</b> Axe 3. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Parking site « Acary » (53 places) Renforcement d'une offre de stationnement à proximité de la gare sur l'axe commercial Amiens-Butin. Complément à une opération de logements diversifiée en renouvellement urbain												
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]												
<b>Description générale</b>	Parking site « Acary » (53 places) Renforcement d'une offre de stationnement à proximité de la gare sur l'axe commercial Amiens-Butin. Complément à une opération de logements diversifiée en renouvellement urbain												
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la résilience des nouveaux logements (rdc en stationnement)</li> <li>• Créer une offre complémentaire pour les riverains, pendulaires et clients des commerces en périphérie du quartier gare</li> <li>• permettre une meilleure répartition modale des déplacements (tarification préférentielle train-bus, auto-partage)</li> <li>• permet de libérer l'espace public pour d'autres usages (piétons, cycliste)</li> </ul>												
<b>Intervenants</b>	Agglomération de la Région de Compiègne SMTCO Région SA Picardie Habitat												
<b>Budget global</b>	<table border="0"> <tr> <td>Acquisition de la coque</td> <td>530 000</td> </tr> <tr> <td>Aménagements ERP</td> <td>120 000</td> </tr> <tr> <td>Aménagement Exploitation</td> <td>85 000</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>735 000 € TTC</b></td> </tr> </table>	Acquisition de la coque	530 000	Aménagements ERP	120 000	Aménagement Exploitation	85 000	<b>TOTAL</b>	<b>735 000 € TTC</b>				
Acquisition de la coque	530 000												
Aménagements ERP	120 000												
Aménagement Exploitation	85 000												
<b>TOTAL</b>	<b>735 000 € TTC</b>												
<b>Modalité de financement</b>	<table border="0"> <tr> <td>Prévisionnel à déterminer</td> <td></td> </tr> <tr> <td>SMTCO (50 % aménagement HT)</td> <td>85 000</td> </tr> <tr> <td>Région (50 % projet HT)</td> <td>306 250</td> </tr> <tr> <td>Cœur de ville (30 % projet HT)</td> <td>183 750</td> </tr> <tr> <td>ARC</td> <td>160 000</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>735 000 € TTC</b></td> </tr> </table>	Prévisionnel à déterminer		SMTCO (50 % aménagement HT)	85 000	Région (50 % projet HT)	306 250	Cœur de ville (30 % projet HT)	183 750	ARC	160 000	<b>TOTAL</b>	<b>735 000 € TTC</b>
Prévisionnel à déterminer													
SMTCO (50 % aménagement HT)	85 000												
Région (50 % projet HT)	306 250												
Cœur de ville (30 % projet HT)	183 750												
ARC	160 000												
<b>TOTAL</b>	<b>735 000 € TTC</b>												
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de places de stationnement</li> <li>• taux d'occupation</li> <li>• politique tarifaire</li> </ul>												
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part modale transport en commun</li> <li>• Emprise stationnement sur voirie</li> </ul>												



<b>Nom de l'action</b>	<b>Création d'un parking réglementé au nord de la gare (carrefour de Guimaraes)</b>	
<b>Axe de rattachement</b> Axe 3. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Renforcement d'une offre de stationnement à proximité de la gare sur l'axe commercial Amiens-Butin. En complémentarité avec le parking « Acary »	
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]	
<b>Description générale</b>	La SNCF est propriétaire d'une parcelle de 1 300 m <sup>2</sup> contigüe à une propriété de l'ARC, l'ensemble représentant environ 80-100 places non réglementées. A court terme, il s'agit d'organiser le stationnement de ce parking en cohérence avec celui du quartier (contrôle d'accès, tarification). A plus long terme une étude sera engagée pour la réalisation d'un parking silo.	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une offre complémentaire pour les riverains, pendulaires et clients des commerces en périphérie du quartier gare</li> <li>• Permettre une meilleure répartition modale des déplacements (tarification préférentielle train-bus, auto-partage)</li> <li>• Permettre de libérer l'espace public pour d'autres usages (piétons, cycliste)</li> </ul>	
<b>Intervenants</b>	Agglomération de la Région de Compiègne SMTCO Région	
<b>Budget global</b>	Acquisition foncière	50 000 €
	Aménagements ERP	150 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>200 000 € TTC</b>
<b>Modalité de financement</b>	Prévisionnel à déterminer	
	SMTCO (20 % aménagement HT)	30 000 €
	Région (50 % projet HT)	85 000 €
	Cœur de ville (30 % projet HT)	50 000 €
	ARC	35 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>200 000 € TTC</b>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de places de stationnement</li> <li>• Taux d'occupation</li> <li>• Politique tarifaire</li> </ul>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part modale transport en commun</li> <li>• Emprise stationnement sur voirie</li> </ul>	



Nom de l'action	<b>Acquisitions Foncières permettant la création du nouveau Quartier Gare</b>
Axe de rattachement Axe 1 à 5	Acquisitions foncières permettant la création du nouveau Quartier Gare au nord et au sud de la voie ferrée
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Il s'agit de mener des acquisitions foncières permettant la création d'un véritable quartier gare attractif tant sur le plan résidentiel, qu'en terme de création de bureaux. Celles-ci seront tournées d'une part vers la SNCF/RFF qui doit libérer du foncier et notamment celui occupé par Géodis ; et d'autre part vers des propriétaires privés, sachant que cela implique dans un certain nombre de cas des relocalisations d'activités.
Objectifs	S'appuyer sur l'offre ferroviaire et notamment le projet Picardie Roissy pour renforcer l'attractivité économique et résidentielle de l'ARC tout en s'appuyant sur des modes de déplacement collectifs.
Intervenants	Agglomération de la Région de Compiègne EPFLO
Budget global	5 à 6 millions € TTC ( à ajuster)
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	Espace public réhabilité
Indicateurs de résultat	Retours qualitatifs

## → CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)



<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification de la place du Change</b>		
<b>Axe de rattachement</b> Axe 4. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Requalification de la Place du Change Créer une vraie place publique, animant la ville et stimulant ses activités commerciale et touristique		
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]		
<b>Description générale</b>	Créer un nouvel espace public de rencontre et d'animation avec, au centre, une fontaine. Apaisement de la circulation		
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en valeur patrimoniale</li> <li>• dynamisme commercial (terrasses)</li> <li>• parcours urbain</li> </ul>		
<b>Intervenants</b>	Ville de Compiègne Région Département		
<b>Budget global</b>	1 013 774,89 € TTC		
<b>Modalité de financement</b>	Assiette subventionnable :	859 730,89 € TTC	
	Région (40 % HT)	286 576,96 €	
	Département (28 % HT)	200 603,87 €	
	Action cœur de ville (30 % HT)	253 443,72 €	
	Ville de Compiègne	273 150,34 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 013 774,89 € TTC</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	espace public réhabilité		
<b>Indicateurs de résultat</b>	retours qualitatifs		

## → CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)





<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification de la place Saint-Antoine</b>		
<b>Axe de rattachement</b>	Requalification de la Place Saint-Antoine		
Axe 4. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Création de places de stationnement compensant celles supprimées place du Change. Création d'un parvis mettant en valeur l'édifice.		
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]		
<b>Description générale</b>	Mise en valeur de l'Eglise Saint-Antoine Mieux organiser le stationnement et la circulation aux abords de l'édifice		
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en valeur patrimoniale</li> <li>• dynamisme commercial</li> <li>• parcours urbain</li> </ul>		
<b>Intervenants</b>	Ville de Compiègne Région Département		
<b>Budget global</b>	300 000 € TTC		
<b>Modalité de financement</b>	Assiette subventionnable :	300 000 € TTC	
	Région (40 % HT)	100 000 €	
	Département (30 % HT)	75 000 €	
	Cœur de ville (30 %T)	75 000 €	
	Ville de Compiègne	50 000 €	
	TOTAL	300 000 € TTC	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	espace public réhabilité		
<b>Indicateurs de résultat</b>	retours qualitatifs		

## → CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€TTC)	Financement (€TTC)



<b>Nom de l'action</b>	<b>Déplacement du Musée de la Figurine</b>		
<b>Axe de rattachement</b> Axe 4. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Mettre en valeur le musée de la Figurine Historique et le rendre accessible à tous les publics		
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]		
<b>Description générale</b>	Déplacement dans le site de l'Ecole d'état-major pour rajeunir ce musée et lui donner plus de place		
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement culturel et touristique</li> <li>• Meilleur accueil du public dans les locaux de l'ARC et de la Mairie</li> </ul>		
<b>Intervenants</b>	Ville de Compiègne Région, DRAC		
<b>Budget global</b>	Acquisition de la coque	540 000 €	
	Aménagement et muséographie	2 200 000 €	
		<b>TOTAL 2 740 000 € TTC</b>	
<b>Modalité de financement</b>	Prévisionnel à déterminer		
	Région (30 % projet HT)	750 000 €	
	Drac (20 % projet HT)	500 000 €	
	Cœur de ville (30 % projet HT)	750 000 €	
	Ville Compiègne	740 000 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 740 000 € TTC</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation</li> <li>• Nombre de touristes</li> </ul>		
<b>Indicateurs de résultat</b>	Questionnaire satisfaction		

## → CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€TTC)	Financement (€TTC)



<b>Nom de l'action</b>	<b>Passerelle gare – site EEM (étude)</b>		
<b>Axe de rattachement</b> Axe 3. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Lien piéton entre 2 pôles majeurs de développement : le quartier de l'École d'état-major et le quartier gare		
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]		
<b>Description générale</b>	Cette action contribue à concevoir l'Oise comme une épine dorsale du projet urbain et non comme une frontière		
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en relation les pôles d'activités</li> <li>• Développer la mobilité douce</li> <li>• Mettre en valeur l'Oise</li> </ul>		
<b>Intervenants</b>	Agglomération de la Région de Compiègne Région		
<b>Budget global</b>	<b>Etude</b>	<b>156 000 € TTC</b>	
	Hors travaux estimés de 4,2 à 6 M€ TTC		
<b>Modalité de financement</b>	Prévisionnel à déterminer		
	Région (30 %HT)	39 000€	
	Cœur de ville (30 % HT)	39 000€	
	ARC	78 000€	
		<b>TOTAL 156 000€ TTC</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• [XX]</li> <li>• [XX]</li> </ul>		
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• [XX]</li> <li>• [XX]</li> </ul>		

### → CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€TTC)	Financement (€TTC)



<b>Nom de l'action</b>	<b>Elargissement de la trémie vers le quartier de la Prairie</b>		
<b>Axe de rattachement</b> Axe 3. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Concevoir une trémie sous voie SNCF pour désenclaver le futur quartier de la Prairie et désengorger la circulation motorisée autour du Pôle Gare, en distinguant un passage modes doux et un passage véhicules particuliers - Phase étude AVP PRO		
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]		
<b>Description générale</b>	[Texte]		
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscrire le quartier de la Prairie (1 000 logements au total + bureaux) dans la dynamique du Cœur de ville</li> <li>• Diminuer le trafic de transit dans le quartier gare</li> <li>• Développer les circulations douces</li> </ul>		
<b>Intervenants</b>	Agglomération de la Région de Compiègne Europe ITI URBAIN		
<b>Budget global</b>	600 000 € TTC		
<b>Modalité de financement</b>	Europe	66 792 €	
	Cœur de ville (50 % HT)	250 000 €	
	ARC	283 208 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>600 000 € TTC</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Calendrier Etude SNCF réseaux</li> <li>• [XX]</li> <li>• [XX]</li> </ul>		
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logement en Cœur de ville</li> <li>• Trafic de transit aux abords de la gare</li> </ul>		

## → CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€TTC)	Financement (€TTC)





<b>Nom de l'action</b>	<b>Aménagement du quartier de la Prairie (1ère phase)</b>		
<b>Axe de rattachement</b> Axe 1. De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Création d'un quartier mixte de cœur d'agglomération faisant le lien entre la Prairie 1 et le quartier des 2 Rives		
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]		
<b>Description générale</b>	[Texte]		
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de 400-500 logements neufs abordables</li> <li>• Nouveaux espaces tertiaires</li> <li>• Equipements</li> </ul>		
<b>Intervenants</b>	Agglomération de la Région de Compiègne		
<b>Budget global</b>	Dépenses d'Aménagement : 3 000 000 € HT Recettes d'Aménagement : 2 500 000 € HT Déficit : 600 000 € TTC		
<b>Modalité de financement</b>	Cœur de ville (30 % HT)	180 000 €	
	ARC	420 000 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>600 000 € TTC</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements créés</li> <li>• Espaces publics aménagés</li> </ul>		
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la population</li> <li>• Indicateurs de satisfaction</li> </ul>		

## → CONTENU DE L'ACTION

<b>Opérations</b>		<b>Description</b>	<b>Calendrier</b>		<b>Budget</b>	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)



<b>Nom de l'action</b>	<b>Chef de projet cœur de ville</b>		
Axe de rattachement ...	Ingenierie de maîtrise d'œuvre urbaine pour le suivi du programme Cœur de Ville		
Date de signature	[XX/XX/XX]		
Description générale	Réfèrent du programme Cœur de Ville en interne et auprès des partenaires		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des études et travaux liés au programme Cœur de Ville</li> <li>• Coordination des services</li> <li>• Lien avec les partenaires</li> <li>• Suivi et évaluation</li> </ul>		
Intervenants	Agglomération de la Région de Compiègne		
Budget global	80 000 € TTC		
Modalité de financement	ANAH (50 % HT)	40 000 € maximum	
	ARC	40 000 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>80 000 €/an</b>	
Indicateurs d'avancement	Avancement des opérations du programme		
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avancement des opérations du programme</li> <li>• Respect des objectifs et des moyens</li> </ul>		

## → CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€TTC)	Financement (€TTC)



<b>Nom de l'action</b>	<b>Création du Quartier Gare (Nord et Sud)</b>
<b>Axe de rattachement</b> Axes 1 à 5	Réhabilitation du quartier gare côté Margny et côté Compiègne.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Créer un quartier de bureaux et résidentiel permettant de renforcer et de dynamiser le centre commerçant Compiègne/Margny par l'apport de nouveaux habitants et de nouvelles activités.
<b>Objectifs</b>	Trois dimensions importantes seront intégrées : - Renforcer le rôle de charnière articulée entre le centre-ville de Compiègne et celui de Margny - S'appuyer et accompagner la mise en œuvre du projet de liaison à la Gare TGV Creil Roissy - Développer un urbanisme résilient intégrant pleinement les sujétions du PPRI
<b>Intervenants</b>	Agglomération de la Région de Compiègne
<b>Budget global</b>	À préciser
<b>Modalité de financement</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Création des surfaces de logements et de bureaux
<b>Indicateurs de résultat</b>	Retours qualitatifs

→ **CONTENU DE L'ACTION**

<b>Opérations</b>		<b>Description</b>	<b>Calendrier</b>		<b>Budget</b>	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€TTC)	Financement (€TTC)



## Annexe 3. Tableaux de synthèse des actions

THÉMATIQUE DU PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE »	OBJECTIFS DU PROJET DE CŒUR D'AGGLOMERATION	ACTIONS DU PROJET CŒUR D'AGGLOMERATION	Diagnostic	Action mature	CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE (INGENIERIE, ETUDES DE DEFINITION, ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE, TRAVAUX, MOYENS FINANCIERS)
			ETAT D'AVANCEMENT		
INNOVER ET EXPÉRIMENTER POUR « REFAIRE LA VILLE SUR LA VILLE » DE MANIÈRE PLUS DURABLE	Concevoir des écoquartiers innovants en cœur d'agglomération	Intégrer dans ces nouveaux quartiers les démarches et labélisation environnementales et les démarches d'innovation « Smart »,	ZAC de la Prairie 2 en phase pré – opérationnelle. Travaux 2019-2024		11.5M€ d'investissement qui seront financés au ¾ par les recettes foncières
	La Prairie 2 / Le futur quartier gare / la réhabilitation des friches et dents creuses		Trémie sous voie SNCF Etude 2018-2020 / Travaux 2021		Etude confiée à la SNCF 500 000 € pour des travaux estimés à 6M€ HT
	Intégrer le risque inondation		Futur quartier gare – étude de faisabilité et maîtrise foncière en cours dans le cadre d'un protocole partenarial		Libération de foncier par la SNCF. Déplacement d'un entrepôt logistique estimé à 2 m€ (foncier et reconstitution infra ferroviaires). Partenariat avec la SNCF
			Etudes 2018-2020 Acquisition foncières 2018-2020 Travaux – à partir de 2020 Recettes foncières à préciser		Passerelle Gare-site EEM études 90 000 € HT Travaux à 3,5 m€ HT
	Développer la mobilité durable	Conception et mise en œuvre du Pôle d'Echange Multimodal de la gare	PEM Gare. Etude en cours dans le cadre du protocole gare. Etudes 2018-2020 Travaux 2020		Conception de chacun des ouvrages structurants (rue haute, quais, passage piéton sous voie, parc de la berge, place 54ème RI ) Total étude 400 k€ HT sur un montant de travaux estimé à 21 m€ HT
	Développer l'offre de parking relais gare /commerces	Parking de 53 places friche Acary Aménagement d'un parking silo proche des voies SNCF	Parking site "Acary" Travaux 2018 Parking silo emprise SNCF Etudes 2018-2020 + acquisition		Accompagnement financier phase étude (nouveaux carrefours, partage de la voirie, parvis de la gare, offre de stationnement, co-voiturage)
	Créer de nouveaux espaces de convivialité en cœur d'agglomération	Requalification place du change (espace de rencontre et d'animation avec des terrasses et, au centre, une fontaine + Parvis Saint Antoine Espaces de promenade dans la ZAC de la Prairie 2 (coulée verte, chemin noir, cheminement vers l'Oise et la gare) Requalification de l'Axe commerçant Amiens - Butin rive droite Requalification des berges rive gauche Assurer la sécurité des lieux publics	Travaux 2018-2019  Intégré au bilan de ZAC Etude à lancer 2018 Etude à lancer 2018		Acquisition de la coque du parking 500 K€ à Picardie Habitat – mise aux normes ERP et aménagement 360 K€
	Améliorer la performance des bâtiments municipaux	Amélioration énergétique des principaux équipements publics (bâtiments municipaux, Espace Jean Legendre, Puy du Roy, Ecole des Beaux-Arts, Centre de Rencontre de la Victoire)	A lancer 2018		Place du Change 920 k€ HT Saint Antoine 250 000 € HT
	Faisabilité panneaux solaires Centre Technique Municipal	A lancer 2018		Chiffrage prévisionnel 1 m€ HT Evolutions des parkings port à charbon et Solferino ?	
				60 000 € TTC	
				24 000 € TTC	

THÉMATIQUE DU PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE »	OBJECTIFS DU PROJET DE CŒUR D'AGGLOMERATION	Diagnostic	Action mature	ETAT D'AVANCEMENT	CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE (INGENIERIE, ETUDES DE DEFINITION, ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE, TRAVAUX, MOYENS FINANCIERS)
		ACTIONS DU PROJET CŒUR D'AGGLOMERATION			
<b>DÉVELOPPER UNE NOUVELLE OFFRE COMMERCIALE EN CENTRE-VILLE ET RÉÉQUILIBRER LES CONDITIONS D'IMPLANTATION AVEC LA PÉRIPHÉRIE</b>					
Attirer des locomotives commerciales dans les cœurs de ville	Favoriser les facteurs de centralité				À amplifier dans nouvelles offres immobilières
Renforcer les moyens d'intervention en faveur de l'attractivité commerciale des cœurs de ville	Actions d'aide et d'animation auprès des commerçants	Fisac Postes de managers du commerce en centre-ville		À poursuivre	Étude pour financement FISAC à lancer 2018
	Rendre plus attractifs certains axes commerçant avec un taux de vacance élevé par des aménagements.	Reconfiguration de rues et places : rue de Pierrefonds, des Pâtisseries, le bas de la rue de Paris, rue des Boucheries, rue du grand Feret locaux, parvis Saint Antoine. Etendre le « parcours marchand »			Etude à lancer 2018
	Favoriser le regroupement de cellules commerciales				
Favoriser l'intégration du digital dans le business modèle des commerçants		Offre click and collect Livraison dernier km		Envisagé près de la gare	Etudes à engager Benchmark
Un centre de ressources national sur le commerce de centre-ville	Définir un diagnostic et un programme d'action partagé pour le rayonnement du commerce de cœur de ville	Mieux connaître les freins au développement et à l'installation Etude relative à la vacance commerciale			Etude à lancer 2018
Accompagner des projets économiques, hôtels d'entreprises, nouveaux, espaces de travail, projets touristiques, maisons de santé...	Favoriser les facteurs de centralité			L'ARC a mis en œuvre cette mixité fonctionnelle ZAC des 2 rives Ecole d'état-major.	Equilibre économique à assurer (contrainte de stationnement, coût de foncier... ) en comparaison avec la périphérie
<b>INCITER A LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS ET MAISONS DE VILLE, FAVORISER LE MAINTIEN SUR PLACE DES RÉSIDENTS ET RENFORCER LA MIXITÉ SOCIALE</b>					
Rénovation et remise aux normes des logements	Réhabiliter l'habitat ancien en priorisant la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique et l'autonomie des personnes – OPAH RU	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2016-2019		Près de la moitié des contacts reçus concernent des bâtiments en cœur d'agglomération.	Opération en phase active à accélérer : ingénierie service Habitat + plateforme Habitat Rénové + opérateur INHARI / Étude préopérationnelle OPAH RU à lancer en 2018
Lutter contre insalubrité et dissuader les marchands de sommeil		Repérage des copropriétés encore en cours (contacts avec les syndicats + visites le cas échéant)		Prévision de 140 logements à traiter par an en copropriété pour l'ensemble de l'ARC, le centre-ville étant le secteur le plus touché en la matière	70 000 € / an d'opération + moyens internes + 40 000 € / an d'aides financières

Accusé de réception en préfecture  
060-200067965-20180927-29CAZ70918-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2018  
Date de réception préfecture : 02/10/2018



THÉMATIQUE DU PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE »	OBJECTIFS DU PROJET DE CŒUR D'AGGLOMERATION	Diagnostic	Action mature	CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE (INGENIERIE, ETUDES DE DEFINITION, ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE, TRAVAUX, MOYENS FINANCIERS)
		ACTIONS DU PROJET CŒUR D'AGGLOMERATION	ETAT D'AVANCEMENT	

### INCITER À LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS... (suite)

	Réhabilitations prioritaires HLM hors ANRU (espaces extérieurs à la charge de la ville)	Echarde / Vivier CORAX	Faisabilité et concertations réalisées	Programme d'investissement 2018-2020 de 1,8 M€
Encourager l'accès à la propriété en centre-ville grâce à une extension du prêt social de location accession aux logements anciens	Mixité sociale dans les nouveaux quartiers d'habitation	Programmation partenariale Effort sur les charges foncières de l'ARC en tant qu'aménageur		Soutien financier pour le montage des opérations d'aménagement de cœur d'agglomération souvent complexes (pollution, archéologie, coût du foncier recyclé...) Allègement des procédures

### INCITER AU RETOUR DE SALARIÉS DANS LES CENTRES VILLES, EN RENOUVELANT L'OFFRE AVEC DES LOGEMENTS ADAPTÉS ET DIVERSIFIÉS EN CENTRE ANCIEN

Acquérir et réhabiliter des immeubles en centre-ville et les remettre à disposition des salariés	Assurer le dynamisme démographique du cœur d'agglomération	Identification des dents creuses Partenariat EPFLO / Action logement		Action à amplifier
Donner aux collectivités les moyens de <b>renforcer les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine</b> et la coordination des projets dans la durée			A partir de 2018	Moyens humains et techniques en rapport avec des dossiers complexes à conduire dans une large concertation <b>Recrutement d'un chargé de mission cœur d'agglomération (prise en charge à 50%)</b>
Orienter les moyens des établissements publics de l'État (Agence nationale de l'habitat - Anah, Agence nationale pour la rénovation urbaine - Anru, établissements publics fonciers - EPF)				Faire de la SNCF un partenaire du projet gare l'Anru pourra améliorer le financement des programmes urbains dans les cœurs de ville relevant du NPNRU

### AUGMENTER LE PLAISIR À VIVRE ET À VENIR EN CŒUR DEVILLE EN OFFRANT DES SERVICES DE QUALITÉ ET EN DONNANT ACCÈS À DE NOUVEAUX SERVICES

Une orientation prioritaire d'implantation des services publics dans les cœurs de villes	Favoriser les facteurs de centralité			
------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------	--	--	--

Accusé de réception en préfecture  
 060-200067965-20180927-29CAZ70918-DE  
 Date de télétransmission : 02/10/2018  
 Date de réception préfecture : 02/10/2018

THÉMATIQUE DU PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE »	OBJECTIFS DU PROJET DE CŒUR D'AGGLOMERATION	Diagnostic	Action mature	CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE (INGENIERIE, ETUDES DE DEFINITION, ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE, TRAVAUX, MOYENS FINANCIERS)
		ACTIONS DU PROJET CŒUR D'AGGLOMERATION	ETAT D'AVANCEMENT	
AUGMENTER LE PLAISIR À VIVRE ET À VENIR EN CŒUR DE VILLE... (suite)				
Accompagner le développement des nouveaux espaces urbains : tiers-lieux et espaces de cowork			Une réflexion est engagée à proximité de la gare	Fiabiliser le montage opérationnel
Renforcer l'attractivité touristique	Développer l'offre hôtelière			Projet d'hôtel haut de gamme dans le centre historique
	Améliorer le lien entre l'hyper centre et le Palais	Renforcement du fléchage, Cheminement dans la rue du Dahomey		Etude à réaliser et mettre en œuvre
	Mieux accueillir les autocars de tourisme :	Matérialiser une dépose minute devant le Palais et organiser l'attente des chauffeurs		Etude à réaliser et mettre en œuvre
	Rendre plus lisible les circuits touristiques	Assurer le jalonnement, la signalétique, les offres groupées...	Suggestion d'itinéraires, appli mobile et autres documents de support mais cela ne suffit pas.	
Renforcer l'attractivité touristique notamment par une offre muséographique renouvelée	Développement du musée de la figurine	Déplacement dans le site de l'Ecole d'Etat Major pour rajeunir ce musée et lui donner plus de place	Etude partenariale en cours avec la DRAC	500 k€ HT immobilier 1,5 à 2 m€ HT pour projet muséal
	Accroître la collaboration avec le palais	Création du Musée de la Voiture dans les Haras acquis par l'ARC	Acquisition du site par l'ARC au prix de 3 m€ HT. Entretien et gardiennage assurés par l'ARC Etude de faisabilité musée	Mise en œuvre par l'Etat du projet du musée de la voiture environ 9m€ HT
	Rendre plus lisible les circuits touristiques	Renforcer les liaisons inter-urbaines		Transport urbain vers l'Armistice, le château de Pierrefonds
	Diversifier l'offre	Créer d'une aire de service de camping-cars Créer une offre cyclotourisme (petit matériel de réparation, point d'eau, aire abritée) Auberge de jeunesse ; hôtellerie de plein a		Etude de faisabilité Etude de faisabilité Etude de faisabilité
	Déploiement du numérique	partenariat avec la Fédération des Associations Commerciales du Compiégnois : module 'bons plans' afin de booster l'activité commerciale du centre-ville partenariats locaux et nationaux afin de pouvoir organiser des jeux concours	Application mobile « Compiègne et sa région » fin 2016	Offre numérique à amplifier

**THÉMATIQUE DU PROGRAMME  
« ACTION CŒUR DE VILLE »**

**OBJECTIFS DU PROJET DE CŒUR D'AGGLOMERATION**

Diagnostic

Action mature

**ACTIONS DU PROJET CŒUR D'AGGLOMERATION**

**ETAT D'AVANCEMENT**

**CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE (INGENIERIE, ETUDES DE DEFINITION, ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE, TRAVAUX, MOYENS FINANCIERS)**

**AUGMENTER LE PLAISIR À VIVRE ET À VENIR EN CŒUR DE VILLE... (suite)**

	Déploiement du numérique	Page Facebook films promotionnels refonte du site internet		
	Forêt d'exception			Labellisation de la forêt domaniale de Compiègne prévue en 2018
	Classement de Compiègne en commune touristique			Printemps 2018
	Développement du tourisme fluvial	Créer des infrastructures pour l'accueil du tourisme fluvial y compris les paquebots fluviaux Promotion de la destination aux Rencontres Nationales du Tourisme Fluvial	Bateau de croisière L'Escapade partenariat avec la Cité des Bateliers et l'Office de Tourisme du Pays Noyonnais	Mise en sécurité du point d'embarquement/débarquement, travaux d'aménagement, de viabilisation permettant l'accueil et le développement touristique
	Convention avec le Pays des Sources			
	Pérennisation d'un petit train touristique			
	Amplification de la démarche régionale Esprit Hauts-de-France à destination de la clientèle chinoise			
	Modernisation du Mémorial de la Déportation			500 000 € de travaux
Développer les solutions de mobilité en faveur des villes moyennes	Poursuite de l'action volontariste en faveur de la mobilité			Mise en œuvre des actions prévues par le PEM et le Plan Global de Déplacement

Accusé de réception en préfecture  
060-200067965-20180927-29CAZ70918-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2018  
Date de réception préfecture : 02/10/2018

## Annexe 4. Modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts et d'Action Logement

La Caisse des Dépôts, dans le cadre de la Banque des Territoires, propose de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme Action Cœur de Ville en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :

- Soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises. Ces moyens pourront contribuer aux diagnostics territoriaux et à l'élaboration du projet et plan d'actions pour la redynamisation du cœur de la ville et de l'agglomération de la Région de Compiègne. Seront prioritairement retenues les actions dédiées aux projets d'aménagement et économiques.
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la caisse des dépôts ne subventionne pas les investissements publics).
- Accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions SMART, les infrastructures numériques et les réseaux d'objets connectés.
- Financer sous forme du Prêt Rénovation Urbaine Action Cœur de Ville, les opérations incluses dans le périmètre des futures Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT) (après l'adoption de la loi ELAN)

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au comité local de projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre CDC Cœur de Ville.

Action Logement s'est engagée à l'initiative des partenaires sociaux, à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes, pour appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre et de rééquilibrage de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement. L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au renouvellement de l'offre de logement locative afin de :

- Répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi.
- Contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.

Dans ce cadre, Action Logement finance les opérateurs de logement sociaux ou investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers incluant les pieds d'immeuble, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement Services, filiale d'Action Logement Groupe dédie à cet emploi de la PEEC versée par les entreprises (Participation des employeurs à l'effort de construction) la somme de 1,5 Milliards d'euros sur 5 ans, pour solvabiliser la part du coût des opérations d'investissement qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles, en :

- préfinançant leur portage amont,
- finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles à restructurer.